



# Conseil de sécurité

Soixante-quinzième année

**8733<sup>e</sup>** séance

Mercredi 26 février 2020, à 15 heures  
New York

*Provisoire*

*Président :* M. Pecsteen de Buytswerve/M<sup>me</sup> Van Vlierberge. . . . . (Belgique)

*Membres :*

Afrique du Sud . . . . .	M <sup>me</sup> Marais
Allemagne . . . . .	M. Maas
Chine . . . . .	M. Wu Haitao
Estonie . . . . .	M. Jürgenson
États-Unis d'Amérique . . . . .	M <sup>me</sup> Norman-Chalet
Fédération de Russie . . . . .	M. Nebenzia
France . . . . .	M. de Rivière
Indonésie . . . . .	M. Syihab
Niger . . . . .	M. Aougi
République dominicaine . . . . .	M <sup>me</sup> Luna
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . .	M. Allen
Saint-Vincent-et-les Grenadines . . . . .	M <sup>me</sup> Gonsalves
Tunisie . . . . .	M. Ladeb
Viet Nam . . . . .	M. Dang

## Ordre du jour

### Non-prolifération

Appuyer le Traité sur la non-prolifération à l'approche de la Conférence d'examen de 2020

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 15 h 5.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Non-prolifération**

#### **Appuyer le Traité sur la non-prolifération à l'approche de la Conférence d'examen de 2020**

**Le Président** : Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenants suivants à participer à la présente séance : M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et M. Gustavo Zlauvinen, Président désigné de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Je donne la parole à M<sup>me</sup> Nakamitsu.

**M<sup>me</sup> Nakamitsu** (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter la présidence belge d'avoir convoqué la présente séance, en faisant fond sur l'initiative lancée l'année dernière par l'Allemagne. L'attention que le Conseil continue de porter aux armes nucléaires et au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en particulier, témoigne de leur rôle dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales.

Il est tout à fait opportun que cet organe se penche sur les réalisations et l'avenir du TNP. Après tout, le TNP est un pilier de la paix et de la sécurité internationales. Le nombre de traités multilatéraux, surtout les traités relatifs à la sécurité, qui ont eu autant de succès que le TNP est très limité. Depuis 50 ans, le TNP contribue à la sécurité collective de tous ses États parties. Il est un exemple durable de l'importance du désarmement, de la maîtrise des armements et des mesures de non-prolifération en tant que piliers de la paix et de la sécurité internationales, quelles que soient les circonstances.

Le Traité continue d'endiguer la prolifération des armes nucléaires grâce à un système de garanties vérifiables qui jouit d'une adhésion quasi universelle. Nous ne devons pas oublier que lorsque le TNP a été négocié, on pensait qu'une vingtaine d'États se seraient dotés d'armes nucléaires avant 1975. Il ne faut pas considérer le succès du TNP comme allant de soi.

Outre les engagements juridiquement contraignants en matière de désarmement contractés en vertu

de l'article VI du Traité, le TNP a également servi d'instance de négociation en matière de désarmement nucléaire. Il a permis d'adopter d'importantes mesures de confiance et de transparence, notamment des efforts résolus visant à éliminer totalement les arsenaux nucléaires pour parvenir au désarmement nucléaire.

La Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020 – qui marquera le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité et le vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation pour une durée indéfinie – représente à la fois une occasion symbolique et pratique. C'est une occasion en or de célébrer les nombreuses réalisations du TNP et le rôle qu'il joue dans l'édification d'un monde plus sûr. C'est également une occasion de veiller à ce que le Traité reste la pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération et continue de renforcer la sécurité de tous les États parties.

L'absence de résultats positifs en 2020 ne serait pas synonyme d'échec pour le Traité ou le régime de non-prolifération. Toutefois, elle porterait un coup à l'importance qu'un grand nombre d'États Membres de l'ONU y attachent, ce qui ferait perdre au cycle d'examen sa valeur en tant que moyen de renforcer non seulement la mise en œuvre du TNP, mais également le régime dans son ensemble. Cela pourrait aggraver les divisions entre les parties au Traité, ce qui aurait des répercussions à long terme. En conséquence, j'encourage de nouveau toutes les parties à aborder la Conférence d'examen dans un esprit de souplesse et avec la volonté de participer à un véritable dialogue pour créer une atmosphère propice au succès.

Pour que la Conférence d'examen soit un succès, il faudra relever de nombreux défis, à commencer par la grande variété des définitions du succès, mais aussi le contexte géopolitique dans lequel nous nous trouvons. Nous ne pouvons pas éluder le fait que le monde est très différent de ce qu'il était en 2015, et encore plus différent qu'en 2010, la dernière fois qu'une Conférence d'examen a produit un document final tourné vers l'avenir.

Les relations entre les États, en particulier les États dotés de l'arme nucléaire, sont fracturées. Ce qu'on appelle la concurrence entre les grandes puissances est à l'ordre du jour. Les divisions, la méfiance et le manque de dialogue sont de plus en plus la norme. Pour la première fois depuis les années 70, la menace d'une surenchère nucléaire effrénée plane sur nous. Nous assistons à ce qui a été qualifié de course qualitative aux armements nucléaires, une course qui ne repose

pas sur des chiffres mais sur des armes plus rapides, plus furtives et plus précises. Les conflits régionaux ayant une dimension nucléaire s'aggravent et les problèmes de prolifération ne s'estompent pas.

Cela dit, je ne pense pas que ces questions empêchent nécessairement le succès de la Conférence d'examen. En fait, j'espère qu'elles pourront être discutées de manière constructive et d'une façon qui permette d'avancer vers leur règlement, en tant qu'élément de la mise en œuvre intégrale du Traité. Quant au fait d'avoir un document final tourné vers l'avenir, à l'évidence cela dépendra du dialogue qui aura lieu à la Conférence elle-même. Toutefois, je pense que plusieurs questions doivent faire partie de tout document de consensus. Qu'il me soit permis d'en mentionner quelques-unes aujourd'hui.

Premièrement, une réaffirmation à un haut niveau de l'attachement au Traité et à toutes les obligations contractées en tant que Partie à celui-ci semble appropriée au moment de son cinquantenaire.

Deuxièmement, il faut un nouvel engagement en faveur de la norme interdisant l'emploi des armes nucléaires. La recrudescence récente des discours vantant l'utilité des armes nucléaires est dangereuse et déstabilisante. Nous devons revenir à la logique du Président Reagan et du Secrétaire général Gorbatchev, selon laquelle une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais avoir lieu.

Troisièmement, l'élaboration d'un ensemble de mesures de réduction des risques pouvant contribuer à éloigner le monde de la perspective de l'emploi d'armes nucléaires et à le rapprocher du désarmement nucléaire constituerait une mesure de confiance importante.

Quatrièmement, les États doivent comprendre que les défis en matière de la non-prolifération ne sont pas statiques et que, par conséquent, le régime ne peut l'être non plus. J'espère que les États parties pourront au moins approuver le protocole additionnel en tant que norme pour les garanties.

Cinquièmement, comme je viens de l'indiquer, nous ne pouvons pas échapper au fait que le monde a changé. Comme le Secrétaire général l'a dit à plusieurs reprises, l'environnement actuel requiert une nouvelle vision du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. J'espère que la Conférence d'examen pourra ouvrir la voie à la réflexion sur la manière de relever les défis de notre époque en matière d'armes nucléaires.

Dans sa composition actuelle le Conseil de sécurité comprend de nombreux États qui seront des acteurs clefs à la Conférence d'examen. Je pense donc que la réaffirmation du soutien des membres du Conseil au Traité et l'expression d'une volonté de garantir le succès de la Conférence en mai accroîtraient considérablement ses chances à cette fin. Compte tenu des enjeux, j'espère qu'ils œuvreront à la réalisation de cet objectif.

**Le Président** : Je remercie M<sup>me</sup> Nakamitsu de son exposé.

Je donne à présent la parole à M. Zlauvinen.

**M. Zlauvinen** (*parle en anglais*) : Nous sommes à quelques jours du cinquantième anniversaire du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à près de deux mois de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020. Il est donc opportun et important que le Conseil de sécurité examine et réaffirme son attachement au système international de désarmement et de non-prolifération fondé sur le TNP, ainsi qu'à la coopération internationale sur les utilisations pacifiques de la science et des technologies nucléaires au service du développement que le TNP permet.

Le Traité et la Conférence d'examen représentent un cadre quasiment universel pour discuter des questions qui sont au cœur de la paix et de la sécurité internationales, et cela confère au TNP un degré de légitimité exceptionnel qui est reconnu par la communauté internationale. Il est également clair que les questions relatives au désarmement et à la maîtrise des armements constituent une partie importante de l'action de l'Organisation des Nations Unies depuis sa création. Par exemple, l'Article 26 de la Charte des Nations Unies confère au Conseil de sécurité une responsabilité en matière de désarmement et de « réglementation des armements ».

Depuis près de 50 ans, le TNP s'avère crucial pour le maintien de la sécurité internationale et pour l'accès aux applications nucléaires pacifiques. Il incombe à tous les États parties de continuer à collaborer et de veiller à ce que la coopération internationale prévue par le Traité se poursuive à l'avenir. À l'approche du moment où la communauté internationale se réunira ici, à New York, pour examiner la mise en œuvre du Traité, discuter de toutes les questions connexes et, je l'espère, convenir d'un document final qui proposera un moyen d'avancer, nous tiendrons compte non seulement du contexte immédiat, avec ses limites et ses possibilités, mais aussi

du moyen terme et de l'avenir de la coopération pacifique que nous espérons sur ces questions.

La Conférence d'examen de 2020 se tiendra donc à un moment où les préoccupations et les incertitudes sont de plus en plus grandes. Les attentes nationales et régionales augmentent. Les tensions, anciennes et nouvelles, convergent vers le TNP comme s'il était un aimant. Néanmoins, fort de l'expérience des 50 dernières années, on peut difficilement dire que nous vivons dans la meilleure ou la pire des époques, et on voit bien que le Traité nous a permis jusqu'ici de surmonter de nombreuses périodes de tension et de changement. Nous espérons qu'il continuera d'en être ainsi à la Conférence d'examen.

Certes une grande partie des progrès quantifiables réalisés dans le cadre du Traité l'ont été dans le passé, mais nous sous-estimons parfois le fait que, fondamentalement, sa grande réussite singulière a été d'instaurer un système efficace de non-prolifération et d'être à la base d'une coopération technique et scientifique croissante au profit de l'humanité tout entière. Ces réalisations sont aujourd'hui considérées comme acquises mais, il y a 50 ou même 25 ans, elles paraissaient des rêves inaccessibles. Nous devons garder cela à l'esprit lorsque nous assumerons notre responsabilité, à la prochaine Conférence d'examen, de pérenniser ce que nous avons accompli et d'aller de l'avant dans l'optique des 50 prochaines années.

Dans ce contexte difficile, il nous faut être ambitieux et chercher à réaliser des progrès dans tous les domaines possibles. À cette fin, il est très important d'appréhender les trois piliers du TNP de manière équilibrée, afin que nous puissions atteindre notre objectif commun d'un document final complet et tourné vers l'avenir. Je pense que les trois piliers sont en soi d'une importance égale et se renforcent mutuellement. Nous savons que nous devons accélérer notre examen des utilisations pacifiques des applications nucléaires, car il s'agit d'un ensemble de questions qui sont fondamentalement pertinentes pour le développement de nos sociétés et qui sont depuis trop longtemps reléguées à l'arrière-plan du débat.

Je pense que le cinquantenaire du Traité doit tous nous inciter à nous engager de nouveau en faveur de sa pleine mise en œuvre et de son renforcement, dans un esprit tourné vers l'avenir. La Conférence d'examen est une conférence des parties, et son résultat dépendra donc de la détermination et de la volonté dont feront preuve

toutes les parties au moment de faire des compromis et de conclure des accords.

En ma qualité de Président désigné de la Conférence d'examen, j'encourage toutes les parties à se rendre à la Conférence en faisant montre d'ambition et de détermination à engager un échange franc et ouvert sur la mise en œuvre du Traité et à renforcer notre attachement commun à ses dispositions juridiquement contraignantes, qui constituent le socle indispensable de toute coopération internationale et de tout progrès dans le domaine de l'utilisation pacifique de la science, de la technologie et des applications nucléaires dans l'ensemble des États parties.

J'estime par ailleurs que la prochaine Conférence d'examen doit élargir sa portée et s'ouvrir à toutes les voix et idées. Le TNP ne peut pas être un club fermé. Nous devons veiller à ce que la prochaine génération de dirigeants et de praticiens soit associée à nos discussions, que la voix des femmes et les questions de genre soient prises en compte et incluses dans nos conclusions, et que les opérateurs, les régulateurs, les praticiens, les universitaires et les scientifiques participent eux aussi à nos débats. Il est important de profiter de l'élan politique insufflé par le cinquantième anniversaire pour transcender les fausses dichotomies. Il n'y a aucune raison pour que nous ne progressions pas sur toute question où des avancées sont possibles.

À mon sens, la Conférence d'examen nous offre à tous l'occasion non seulement de faire le point sur la mise en œuvre du Traité, mais aussi de renouveler notre engagement à atteindre les objectifs qui y sont fixés en renforçant sa contribution à la paix, à la sécurité et au développement dans tous nos pays. Je m'efforcerai de fournir l'impulsion nécessaire pour que les débats entre les parties reflètent leurs engagements et pour que la Conférence d'examen aboutisse à un texte commun en ce cinquantième anniversaire du Traité.

**Le Président** : Je remercie M. Zlauvinen de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

Je donne la parole au Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne.

**M. Maas** (Allemagne) (*parle en anglais*) : Il y a trois mois, je me suis rendu à Hiroshima. Je me tenais dans l'immense espace vide créé par l'explosion il y a 75 ans. J'ai vu les bâtiments en ruine et j'ai parlé à des

survivants. L'un d'eux m'a dit : « Nous avons les moyens de détruire notre civilisation » et « ce qui s'est passé une fois peut se reproduire ».

La vérité qui se cache derrière ces mots a conduit nos prédécesseurs à créer le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Cette année, nous commémorons son cinquantième anniversaire. Mais la commémoration ne suffit pas. En dépit de ses réalisations majeures, le TNP fait face à de sérieuses difficultés. Le désarmement nucléaire est au point mort, les nouvelles technologies créent de dangereux déséquilibres stratégiques et les crises de prolifération requièrent toute notre attention.

La Corée du Nord s'est dotée d'armes nucléaires, au mépris total du TNP et de nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Quel message cela envoie-t-il quant à la crédibilité de nos décisions? La seule façon réaliste d'avancer est d'adopter une approche double : les pressions, d'une part, et la coopération diplomatique, d'autre part. Nous devons faire front commun pour appuyer les efforts déployés par les États-Unis aux fins de mener des négociations sérieuses avec la Corée du Nord. Dans le même temps, l'Allemagne, qui assure la présidence du Comité créé par la résolution 1718 (2006), veillera à ce que les sanctions soient pleinement et dûment appliquées.

Nous attendons également de l'Iran qu'il s'acquiesce pleinement de ses obligations. Le Plan d'action global commun reste le meilleur et le seul outil prometteur pour empêcher l'Iran de se doter d'armes nucléaires. L'Europe joue sa partition pour le préserver. Mais l'Iran doit faire de même et se remettre sans plus tarder en pleine conformité avec ses dispositions.

Hier, les collègues de 16 États, partisans de l'Initiative de Stockholm sur le désarmement nucléaire, se sont réunis à Berlin. À l'instar de l'écrasante majorité de la communauté internationale, nous sommes convaincus que le moment est venu de relancer la diplomatie du désarmement. À Berlin, nous avons adopté une déclaration politique, étayée par des mesures concrètes. Certaines de ces mesures ne peuvent être prises que par les États dotés d'armes nucléaires. D'autres nous concernent tous. Elles constituent un appel à mettre de côté nos divergences politiques et à prendre nos obligations au sérieux.

Premièrement, nous proposons un ensemble de mesures pratiques pour éviter les erreurs d'appréciation, réduire les risques nucléaires et rétablir la confiance. Il s'agit notamment d'assurer une plus grande transparence

concernant les arsenaux nucléaires, d'établir des lignes de communication à l'épreuve des crises et d'engager un dialogue ouvert sur la stabilité stratégique et les doctrines nucléaires. Les États non dotés d'armes nucléaires doivent être associés à ce dialogue.

Deuxièmement, nous mettons l'accent sur la vérification. En 2019, nous avons procédé à un exercice pratique global avec la France, qui a montré comment les États non dotés d'armes nucléaires peuvent participer aux activités de vérification sans acquérir de connaissances sur le dispositif nucléaire. D'autres efforts en ce sens devraient suivre.

Troisièmement, nous conjugons nos forces pour protéger et consolider notre architecture de maîtrise des armements fortement mise à mal. Nous appelons la Russie et les États-Unis à faire preuve de leadership en prorogeant le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Cet accord reste crucial, car il sous-tend l'attachement des plus grandes puissances nucléaires à l'article VI du TNP.

En ce qui concerne les matières fissiles, il est grand temps que nous entamions des négociations sur un traité interdisant leur production pour la fabrication d'armes nucléaires.

Enfin, tous les États qui n'ont pas signé ou ratifié le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires doivent le faire. En tant que l'un des coordonnateurs, nous ne ménagerons aucun effort à cette fin.

Lorsque nous avons signé le TNP, nous avons tous souscrit à l'objectif ultime qui y est énoncé. Nous devons parvenir à un monde sans armes nucléaires. Aucun endroit sur Terre ne le dit aussi clairement qu'Hiroshima, et personne ne porte une plus grande responsabilité que les membres du Conseil.

**M<sup>me</sup> Marais** (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Nous remercions de leurs exposés la Secrétaire générale adjointe Izumi Nakamitsu et le Président désigné de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, M. Gustavo Zlauvinen.

Alors que nous nous apprêtons à célébrer le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), l'Afrique du Sud réaffirme son attachement au TNP, pierre angulaire du régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires. Il est indéniable que le TNP a joué un rôle essentiel dans le maintien



de la paix et de la sécurité internationales. Les trois grands objectifs qui y sont énoncés, à savoir le désarmement nucléaire, la non-prolifération nucléaire et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, sont inextricablement liés. C'est pourquoi l'Afrique du Sud maintient sa position de longue date selon laquelle le désarmement et la non-prolifération nucléaires sont des processus qui se renforcent mutuellement. Il est donc essentiel de progresser sur ces deux volets pour réaliser l'objet et le but du TNP. Toutefois, s'il y a eu un renforcement des mesures de non-prolifération, tel n'est pas le cas du désarmement nucléaire où des progrès concrets restent à faire. Nous estimons que les efforts de lutte contre la prolifération des armes nucléaires doivent aller de pair avec des efforts concomitants pour éliminer toutes les armes nucléaires, de manière vérifiable et irréversible. De même, nous restons gravement préoccupés par le manque manifeste d'empressement et de sérieux qui continue de caractériser le respect des engagements solennels qui ont été pris, notamment en matière de désarmement nucléaire. Ce qui est encore plus préoccupant, ce sont les tentatives visant à nier ou à réinterpréter les engagements souscrits en matière de désarmement nucléaire depuis la Conférence d'examen et de prorogation de 1995.

Le TNP et son processus d'examen se trouvent ainsi soumis à des pressions croissantes. La situation est loin de correspondre aux engagements et obligations liés à l'article VI, ou à l'engagement sans équivoque que les États dotés de l'arme nucléaire ont pris, à la Conférence d'examen du TNP de 2000, de procéder à l'élimination totale de leurs arsenaux nucléaires. Les textes issus de la Conférence d'examen du TNP de 2010 constituent les critères actuels du désarmement nucléaire. Revenir sur ces engagements n'est pas envisageable. C'est pourquoi nous estimons que le succès de la conférence d'examen de 2020 dépendra en grande partie de la mesure dans laquelle ces engagements seront honorés.

Pour l'Afrique du Sud, il est essentiel que les conclusions de la prochaine conférence d'examen réaffirment l'engagement sans équivoque des États dotés de l'arme nucléaire. Il est particulièrement important, également, que, si les conclusions de la conférence d'examen n'ont pas besoin d'être très détaillées, elles n'annulent ni ne réinterprètent les accords conclus à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995.

L'Afrique du Sud se joint à d'autres pays pour exprimer ses préoccupations autour des tensions géopolitiques actuelles et de leur incidence sur la paix et la

sécurité internationales. C'est pourquoi nous pensons que, dans le climat de sécurité actuel, pour obtenir de résultats concrets en matière de désarmement nucléaire, il n'y a plus lieu de procrastiner. Nous exhortons donc toutes les parties concernées à faire preuve de la plus grande souplesse afin de désamorcer les tensions. Pour l'Afrique du Sud, les impératifs humanitaires continuent de sous-tendre notre quête d'un monde à l'abri de la menace que représentent la possession, l'utilisation et la prolifération des armes nucléaires. Ces considérations sont aujourd'hui une préoccupation fondamentale mondiale qui doit être au cœur de nos délibérations, de nos actions et de nos décisions sur les armes nucléaires.

Pour terminer, l'Afrique du Sud reste convaincue que la force, la crédibilité et la vitalité du TNP reposent sur l'équilibre entre ses trois piliers et que la réussite des conférences d'examen à venir dépendra du degré de mise en œuvre de ces engagements. À cet égard, nous sommes prêts à jouer notre rôle.

**M<sup>me</sup> Gonsalves** (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier la Haute-Représentante Nakamitsu et l'Ambassadeur Zlauvinen de leurs exposés éclairants. Nous tenons également à souhaiter la bienvenue au Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, S. E. M. Heiko Maas.

Saint-Vincent-et-les Grenadines reste attachée au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la mise en œuvre pleine et effective des trois piliers sur lesquels il repose. Nous invitons instamment les pays qui n'y sont pas encore parties à y adhérer pour rejoindre notre quête collective d'un monde exempt d'armes nucléaires.

Les armes nucléaires ont la possibilité de nous décimer et de nous faire perdre plusieurs décennies s'agissant de la réalisation de nos objectifs de développement. À cette fin, Saint-Vincent-et-les Grenadines a pris plusieurs mesures positives pour faire face à cette menace existentielle. Nous sommes parties au Traité de 1967 visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, le Traité de Tlatelolco, qui a fait de notre région la première zone densément peuplée exempte d'armes nucléaires. En outre, nous sommes fiers d'être devenus le vingt-quatrième État partie au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, en juillet 2019. Nous sommes déterminés à faire en sorte que notre région reste une zone de paix, comme l'a déclaré la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes en 2014.

Bien que le nombre d'armes nucléaires dans le monde ait diminué, le désarmement complet n'est pas encore réalisé et les tensions géopolitiques sont aggravées par l'existence de ces armes. Le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est une étape importante sur la voie de l'élimination totale de cette menace. Il demeure la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération.

Nous soulignons la nécessité d'une coopération multilatérale pour faire face efficacement à la menace que posent les armes nucléaires. Nous réaffirmons qu'il reste nécessaire que les États dotés d'armes nucléaires engagent un dialogue approfondi et ouvert sur leurs doctrines et politiques nucléaires respectives. Ce faisant, ils renforceront la confiance mutuelle entre toutes les parties concernées.

Nous réaffirmons notre respect pour la souveraineté de tous les États et, dans notre quête de politiques propices à la non-prolifération, nous réitérons qu'elles ne doivent pas porter atteinte au droit des États d'utiliser les technologies nucléaires à des fins pacifiques. Nous continuons d'appuyer la surveillance que l'Agence internationale de l'énergie atomique assure à cet égard.

Saint-Vincent-et-les Grenadines s'est engagée à œuvrer avec la communauté internationale pour garantir la mise en œuvre effective du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous attendons avec intérêt la Conférence d'examen de 2020 et nous espérons qu'elle sera couronnée de succès. En effet, rien de ce qui a été dit dans la salle aujourd'hui ne doit préjuger ou présupposer du texte qui sera issu de la Conférence d'examen de 2020. L'organe le plus inclusif et le plus représentatif de l'ONU – c'est-à-dire l'Assemblée générale – est chargé de traiter cette question lors de l'examen à venir.

Pour terminer, nous soulignons que l'élimination totale des armes nucléaires doit rester une priorité absolue à l'ordre du jour de la communauté internationale. Nous devons retrouver une vision et une voie communes afin de parvenir à l'élimination totale des armes nucléaires. Œuvrons ensemble à protéger l'avenir de l'humanité.

**M. Nebenzia** (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions M<sup>me</sup> Nakamitsu et l'Ambassadeur Zlauvinen de leurs exposés.

La Charte des Nations Unies commence par les mots « Nous, peuples des Nations Unies, résolus à préserver les générations futures du fléau de la guerre ». C'est une semaine et demie à peine après sa signature

qu'est intervenue la première – et, nous l'espérons, la dernière – utilisation d'armes nucléaires, à Hiroshima et Nagasaki. Cette dernière a donné le coup d'envoi de la course aux armements nucléaires, dont les conséquences se font encore sentir. Il aura fallu près de 25 ans pour remédier à ce problème grâce au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), dont nous allons célébrer le cinquantième anniversaire cette année, d'ici quelques jours.

Au cours de son demi-siècle d'existence, le TNP s'est imposé comme l'une des pierres angulaires de l'ordre mondial international et de la non-prolifération des armes nucléaires. La prorogation pour une durée indéfinie du TNP, obtenue dès 1995, témoigne de la profonde importance du Traité et du fait qu'il répond aux intérêts de tous les États parties, qu'ils soient ou non dotés de l'arme nucléaire.

Récemment, nous avons assisté à l'effondrement d'un certain nombre de mécanismes internationalement reconnus dans le domaine de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. De notre point de vue, la cause profonde en est la tentative d'un État de dominer le monde et d'imposer ses règles à la communauté mondiale, au détriment des intérêts des autres États et du droit international. Tous les accords et mécanismes multilatéraux qui empêchent cette domination sont déclarés obsolètes et inefficaces.

C'est avec le retrait de Washington, en 2002, du Traité sur les systèmes antimissiles balistiques, l'un des traités les plus importants pour la stabilité stratégique, que tout a commencé. L'année dernière, les États-Unis, sous un prétexte fallacieux, ont mis en pièces le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Quasiment dans la foulée, les États-Unis ont commencé les essais en vol de leurs systèmes jusqu'alors interdits. Nos propositions visant à imposer un moratoire sur le déploiement des systèmes de missiles balistiques à courte et moyenne portée, y compris la mise au point d'un mécanisme chargé de leur vérification, ont été ignorées, si ce n'est sabotées, par les États-Unis et leurs alliés. Ces actions confirment que les véritables raisons de l'effondrement du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire n'ont rien à voir avec la position ou les actes de la Russie.

Nous sommes également très préoccupés par le manque de clarté concernant l'avenir du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. L'extension du Traité serait une mesure raisonnable qui permettrait d'éviter une nouvelle détérioration de la situation

dans le domaine de la stabilité stratégique; d'éviter un effondrement complet des mécanismes de surveillance et de restriction dans les domaines du nucléaire et des missiles; et de gagner du temps pour discuter des démarches applicables à la maîtrise des nouveaux armements et technologies militaires. Il est malavisé d'appeler la Russie à proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques. Le Président Poutine a proposé que les États-Unis prorogent le Traité sans aucune condition préalable. Nous attendons une réponse.

L'accord nucléaire signé avec l'Iran avait été alors un succès majeur en matière de non-prolifération. Il y a cinq ans, le Plan d'action global commun adopté pour régler la question du nucléaire iranien, a été signé et approuvé à l'unanimité par la résolution 2231 (2015). Cela a été un exemple de sortie efficace d'une crise qui avait failli se transformer en conflit ouvert. Une percée n'a pu être réalisée qu'une fois que les parties concernées se sont montrées réellement disposées à s'écouter et à tenir compte des intérêts mutuels. Mais nous assistons aujourd'hui à l'effondrement de cette réalisation singulière de la diplomatie multilatérale du fait du refus total des États-Unis de s'acquitter de leurs obligations juridiques internationales découlant de la Charte des Nations Unies.

Tandis que les États-Unis refusent officiellement de ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et déploient des armes nucléaires sur le territoire de certains de ses alliés de l'OTAN, Washington, dans le cadre de ses nouvelles approches doctrinales, abaisse considérablement le seuil de recours aux armes nucléaires. Dans le même temps, les États membres de l'OTAN poursuivent la pratique des présumées missions nucléaires conjointes, qui incluent des éléments de planification nucléaire et de formation à l'utilisation d'armes nucléaires impliquant des représentants d'États non dotés d'armes nucléaires. C'est là une violation directe de l'article I du TNP par les États membres de l'OTAN dotés d'armes nucléaires, et de l'article II par les États non dotés d'armes nucléaires. L'aboutissement de cette série d'actions ciblées a été la tenue ce mois-ci par les États-Unis et leurs alliés européens d'exercices simulant le recours à des armes nucléaires contre le territoire de la Fédération de Russie.

Afin de réduire les tensions qui s'exacerbent inutilement et de préserver la possibilité de poursuivre un dialogue stratégique, nous avons proposé il y a un an et demi que Washington réaffirme ou, de préférence, renforce l'équation Gorbatchev-Reagan selon laquelle

personne ne sortira vainqueur d'une guerre nucléaire et qu'une telle guerre ne devrait jamais être déclenchée. Nous n'avons toujours pas reçu de réponse.

Nous comprenons les préoccupations d'un certain nombre d'États non dotés d'armes nucléaires qui exigent de plus en plus que le processus de désarmement nucléaire s'accélère. Nous avons toujours considéré cette question comme l'une des priorités de notre politique étrangère. Mais il faut toutefois que tous les aspects de la sécurité internationale et de la stabilité stratégique soient clairement pris en compte. Les mesures militaires prises par les États-Unis et l'OTAN ces dernières années, ainsi que les menaces de Washington contre un certain nombre d'États, dont la Russie, ne font que nous éloigner de l'objectif consistant à créer un monde exempt d'armes nucléaires.

Il faut identifier en continu des conditions qui favoriseraient le désarmement nucléaire. Cela implique, au-delà de tout, d'améliorer la situation stratégique de certaines régions et dans le monde entier. Cela n'est possible que s'il est tenu compte de tout l'éventail de facteurs ayant une incidence sur la stabilité stratégique et sur la sécurité internationale, des facteurs tels que, notamment, le déploiement illimité du système général de défense antimissile des États-Unis, la mise au point d'armes stratégiques offensives de haute précision associées au matériel non nucléaire, le déploiement éventuel d'armes de frappe dans l'espace - ce qui saperait le corpus de traités et d'accords internationaux sur la sécurité, la stabilité et la maîtrise des armements, et les tentatives d'affaiblissement des capacités de défense d'autres pays par le biais de sanctions unilatérales illégales, en contournant le Conseil de sécurité. Il est peu probable que l'on arrive à créer un environnement international en matière de sécurité propice à la réalisation de progrès vers le désarmement nucléaire sans le règlement de ces questions.

La création d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive et de leurs vecteurs au Moyen-Orient, telle que prévue par la résolution adoptée à la Conférence d'examen et de prorogation du TNP de 1995, a toujours été une question cruciale au sein du TNP. Nous espérons que les conférences sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive, dont la première s'est tenue en novembre 2019, finiront par aboutir au résultat souhaité, à savoir l'élaboration et la signature par tous pays du Moyen-Orient d'un accord juridiquement contraignant



sur la création d'une telle zone. Pour notre part, nous avons pleinement coopéré et nous continuerons de coopérer à cet égard. Il importe que les quatre autres membres permanents et, plus encore, tous les pays du Moyen-Orient, se joignent à ces efforts.

Nous considérons les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) comme un élément clef du régime de non-prolifération. Leur objectif est d'empêcher que les utilisations de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques soient détournées pour servir à la création d'armes nucléaires. Nous sommes déterminés à continuer d'aider l'AIEA à renforcer le système de garanties. Dans le même temps, il est essentiel de préserver le caractère impartial, dépolitisé et techniquement solide du mécanisme de vérification du TNP. S'il est une question sur laquelle les États parties au TNP semblent s'accorder, c'est bien l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Il faut désormais que tous les États parties au Traité, ceux dotés de l'arme nucléaire comme ceux qui n'en sont pas dotés, se rassemblent afin de réduire les tensions. Il est important que la Conférence d'examen de 2020 aide à renforcer, et non à affaiblir, le régime de non-prolifération nucléaire. Cela signifie qu'elle doit se tenir de la manière la moins conflictuelle possible. Les États parties doivent au minimum souligner leur attachement commun au Traité et réaffirmer les obligations souscrites au cours des cycles d'examen précédents. La Russie souhaite préserver et améliorer le régime de non-prolifération nucléaire, et est disposée à coopérer étroitement avec tous les participants aux fins du succès de la Conférence d'examen de 2020.

**M. Syihab** (Indonésie) (*parle en anglais*) : Nous remercions la Belgique d'avoir organisé cette séance d'information très importante. Nous souhaitons la bienvenue au Conseil à S. E. M Heiko Maas, Ministre des affaires étrangères de l'Allemagne. Je remercie également pour leurs exposés éclairants et complets M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, Secrétaire générale adjointe et Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, ainsi que M. Gustavo Zlauvinen, Président désigné de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2020.

L'Indonésie appuie pleinement le TNP, pierre angulaire du régime de non-prolifération nucléaire et instrument intégral pour promouvoir les efforts de dénucléarisation et d'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'effondrement du dispositif

de maîtrise des armements, le regain de tension entre certains États, et la persistance des armes nucléaires, avec leurs doctrines, soulignent l'impératif d'une conférence d'examen couronnée de succès en 2020.

En tant que pays plaidant depuis longtemps en faveur d'un monde sans armes nucléaires, l'Indonésie participe activement aux préparatifs de la Conférence d'examen. Si les États non dotés d'armes nucléaires doivent jouer un rôle efficace, les États dotés d'armes nucléaires doivent aussi s'engager de façon crédible à respecter le TNP dans son intégralité. À cet égard, je voudrais faire trois observations.

Premièrement, les trois piliers du TNP doivent être mis en œuvre de façon équilibrée, globale et non discriminatoire. Ces trois piliers – désarmement, non-prolifération et utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques – doivent être pleinement mis en œuvre de façon à se renforcer mutuellement. Choisir un pilier en particulier aux dépens des deux autres non seulement édulcore les buts et la crédibilité du Traité, mais sape aussi l'appui dont il a besoin, qui est essentiel à son maintien. Si le TNP a joui d'un large soutien, c'est parce qu'il a aussi fourni un engagement juridique concernant le désarmement nucléaire et permis l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Deuxièmement, le désarmement nucléaire doit être complet, vérifiable et irréversible. Nous engageons les États dotés d'armes nucléaires à honorer les engagements qu'ils ont pris au titre de l'article VI du TNP. Il s'agit d'une obligation légale explicite de toutes les parties, et sa mise en œuvre n'est ni facultative ni conditionnelle. L'Indonésie est vivement préoccupée par l'importance accrue que certains États accordent aux armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité, notamment par le biais de programmes de modernisation. La non-prolifération tire sa légitimité de l'absence d'armes nucléaires. Leur élimination totale reste la seule garantie pour traduire dans la réalité notre volonté commune de maintenir la paix et la sécurité internationales, conformément à la Charte des Nations Unies. L'universalisation du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires est d'une importance vitale.

Troisièmement, un régime de non-prolifération efficace est nécessaire pour l'avènement d'un monde exempt d'armes nucléaires. Tous les États dotés d'armes nucléaires, ainsi que tous les États non parties au Traité, doivent soumettre toutes leurs installations nucléaires aux garanties intégrales de l'Agence internationale de l'énergie atomique. L'Indonésie souligne également

que les zones exemptes d'armes nucléaires sont des mécanismes essentiels pour lutter contre les armes nucléaires. À cet égard, l'Indonésie se félicite de la première Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Il convient de souligner que la création d'une telle zone au Moyen-Orient fait partie intégrante de la prorogation du Traité pour une durée indéfinie. En outre, nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à adhérer sans plus tarder au Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Tout en réaffirmant les responsabilités des États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous demandons instamment à tous les États de joindre leurs efforts pour que la Conférence d'examen soit couronnée de succès. Le monde ne peut pas se permettre de retour en arrière par rapport aux engagements pris lors des précédentes Conférences d'examen. Les membres du Conseil ont certaines responsabilités pour faire en sorte que la Conférence contribue résolument à la paix et à la sécurité mondiales. Au niveau national, l'Indonésie, en tant que coordinatrice des États du Mouvement des pays non alignés parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, continuera de jouer son rôle et de contribuer activement au succès de la Conférence d'examen de 2020.

**M. Dang** (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je remercie la présidence belge d'avoir organisé cette séance très importante. Nous saluons chaleureusement la présence de S. E. M. Heiko Maas, Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne, que nous remercions de sa déclaration, et nous apprécions les initiatives allemandes visant à encourager l'appui au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en vue de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité en mai. Nous remercions également la Haute-Représentante Nakamitsu et l'Ambassadeur Zlauvinen de leurs exposés instructifs.

Après un demi-siècle et neuf Conférences d'examen, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires reste la pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement nucléaires à l'échelle mondiale. Il met en place un cadre pour prévenir la catastrophe d'une guerre nucléaire, œuvrer en faveur du désarmement nucléaire et promouvoir la coopération internationale en ce qui concerne les utilisations pacifiques. Des résultats importants ont été enregistrés dans le domaine des applications pacifiques de l'énergie nucléaire. De

nombreux efforts ont été déployés pour renforcer et universaliser le régime de non-prolifération. Je tiens à saluer le rôle et les contributions de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) dans ces deux domaines, ainsi que ceux du Conseil de sécurité dans le domaine de la non-prolifération.

Le désarmement nucléaire a connu quelques progrès, mais il est encore loin de répondre aux attentes de la communauté internationale. Aujourd'hui, les arsenaux nucléaires sont encore capables de détruire l'humanité des centaines de fois. Toute utilisation d'armes nucléaires, intentionnellement, par accident ou par erreur de calcul, menacerait la paix et la sécurité internationales. Cinquante ans plus tard, ce qui n'a pas diminué, c'est l'insécurité des États non dotés d'armes nucléaires, en particulier ceux qui se sont acquittés de leurs obligations en matière de non-prolifération, sérieusement et de bonne foi.

Le Viet Nam réaffirme son appui sans faille à la mise en œuvre stricte et équilibrée du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en ce qui concerne ses trois piliers : la non-prolifération nucléaire, le désarmement et les utilisations à des fins pacifiques. Nous avons participé à tous les efforts internationaux en matière de non-prolifération, notamment les divers traités universels et régionaux; nous avons adhéré aux normes les plus élevées de l'AIEA en matière de garanties; et nous avons continué de mettre sérieusement en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. À l'approche du cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, nous tenons à souligner les points suivants.

Premièrement, il faut s'attacher à adopter des mesures de confiance, tant entre les États dotés d'armes nucléaires qu'entre ces derniers et les États non dotés d'armes nucléaires. De bonnes relations, des intentions sincères et des mesures concrètes en faveur du désarmement – même si elles sont modestes – entre les États dotés d'armes nucléaires peuvent réduire le risque d'une guerre nucléaire. Les assurances négatives de sécurité, l'appui aux zones exemptes d'armes nucléaires et une aide dans le domaine des utilisations pacifiques de la part des États dotés d'armes nucléaires peuvent encourager les États non dotés d'armes nucléaires à s'engager davantage en faveur de la non-prolifération.

Deuxièmement, les obligations de non-prolifération découlant du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et des résolutions pertinentes du Conseil de sécurité doivent être mises en œuvre avec

sérieux et cohérence. Il faut redoubler d'efforts pour garantir l'adhésion à tous les traités internationaux connexes, notamment le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, ainsi que leur entrée en vigueur.

Troisièmement, les États dotés d'armes nucléaires doivent déployer des efforts en faveur du désarmement nucléaire, individuellement ou collectivement, comme moyen concret de mettre en œuvre l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, notamment en envisageant d'adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires à l'avenir.

Quatrièmement, le régime des zones exemptes d'armes nucléaires doit être renforcé par la mise en œuvre effective des traités connexes et par l'adhésion des États dotés d'armes nucléaires aux traités existants, ainsi que par la création de nouvelles zones, notamment au Moyen-Orient. À cet égard, nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à signer le Protocole au Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est.

Cinquièmement, le dialogue et les négociations doivent se poursuivre de bonne foi pour régler les questions épineuses, notamment celles liées à l'Asie du Nord-Est et au Moyen-Orient.

Pour terminer, cinq des neuf Conférences d'examen tenues jusqu'à présent n'ont pas permis de dégager un consensus. À l'occasion du vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la cause de la paix et l'esprit d'humanité doivent prévaloir. Joignons nos efforts pour remédier à ce déséquilibre.

**M. Aougi (Niger) :** Je voudrais d'abord remercier la Belgique pour avoir programmé ce «briefing» sur une thématique aussi importante que la non-prolifération nucléaire, un des piliers importants du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Mes remerciements vont également au Ministre fédéral allemand des affaires étrangères, S. E. M. Heiko Maas, à M<sup>me</sup> Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et à S. E. M. Gustavo Zlauvinen, Président de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires en 2020, pour la qualité de leurs présentations, qui nous ont permis d'être informés de l'état des préparatifs de la Conférence d'examen d'avril prochain.

En effet, en avril 2020 se tiendra la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, après celle de 2015,

qui s'est achevée sur un constat de désaccord. Cette conférence permettra de faire le point sur les progrès réalisés sur la mise en œuvre de l'ensemble des objectifs du Traité depuis 2015 autour de ses trois piliers, à savoir, le désarmement, la non-prolifération et les applications pacifiques de l'énergie et des techniques nucléaires.

C'est donc à juste titre que ma délégation participe à ce briefing, dans un esprit constructif, sur un sujet qui préoccupe la communauté internationale. En effet, la non-prolifération des armes nucléaires reste toujours un sujet d'actualité, depuis des décennies, au regard de son impact sur la sécurité mondiale. À cet égard, la responsabilité du Conseil de sécurité sur cette thématique est grande. C'est pourquoi ma délégation, membre également du Conseil des gouverneurs de l'Agence internationale de l'énergie atomique, salue cette séance.

Il est important de noter que le Traité sur la non-prolifération, depuis son entrée en vigueur, le 5 mars 1970, a permis de réduire considérablement la prolifération des armes nucléaires et de progresser vers les objectifs de désarmement tout en promouvant les utilisations pacifiques des technologies nucléaires. Les statistiques concernant les progrès réalisés démontrent à suffisance l'importance stratégique du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires comme un instrument essentiel de la stabilité internationale.

Cependant, force est de constater que malgré les résultats positifs enregistrés, des zones d'ombre existent encore dans sa mise en application. En effet, les violations constatées constituent une menace grave à la paix mondiale et méritent, de ce fait, une vigilance accrue de la communauté internationale. Ma délégation dénonce et condamne fermement ces violations et s'indigne des efforts croissants de modernisation des arsenaux nucléaires observés ces dernières années, qui font toujours peser la menace nucléaire sur le monde d'aujourd'hui, qui aspire à plus de paix et de justice. La coopération entre les États parties constitue un axe important de la mise en œuvre du TNP. Elle doit être renforcée pour déboucher sur l'indispensable consensus qu'elle nécessite.

Le Niger est vivement préoccupé par l'absence de ce consensus, qui s'est manifestée lors de la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence d'examen quinquennale du TNP en 2020, ce qui constitue un véritable frein à la réalisation des objectifs recherchés par le TNP. Ma délégation lance à cet égard un appel au strict respect de leurs obligations internationales par les États parties, qui ont plus à gagner de cet instrument de

paix qu'est le TNP. Ma délégation appelle tous les États à œuvrer davantage à la consolidation et à la pérennisation de la mise en œuvre du TNP, qui constitue la pièce maîtresse de l'architecture de la sécurité internationale.

En ratifiant le TNP le 9 octobre 1992, le Niger a démontré son attachement aux objectifs recherchés par le TNP, et nous nous félicitons aujourd'hui de ce que le continent africain soit une zone exempte d'armes nucléaires grâce à la signature du Traité de Pelindaba, qui montre à suffisance le consensus de l'Afrique autour d'un monde exempt d'armes nucléaires. Ce traité, de surcroît, insiste sur l'utilisation du nucléaire à des fins pacifiques.

À la veille de la Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires qui aura lieu cette année, le Niger réaffirme son attachement à la mise en œuvre du TNP et aux traités multilatéraux qui visent à éliminer ou à prévenir la prolifération des armes nucléaires, chimiques et biologiques, en ce moment où l'entrée en scène d'acteurs faisant la promotion du terrorisme menace déjà la paix et la sécurité de plusieurs États. C'est pourquoi le Niger appelle une fois de plus les puissances nucléaires à faire davantage preuve de responsabilité pour respecter leurs engagements internationaux en matière de maîtrise des armements et de désarmement afin d'épargner à l'humanité les angoisses d'une nouvelle hécatombe nucléaire.

Le Niger salue le rôle éminemment positif de vérification et de contrôle que joue l'Agence internationale de l'énergie atomique dans le régime international de non-prolifération nucléaire, d'où la nécessité pour tous les États de soutenir son action. Tout doit être fait pour préserver la crédibilité, l'impartialité et la neutralité de l'Agence.

Pour conclure, ma délégation formule le vœu de voir les travaux de la prochaine Conférence d'examen du TNP couronnés, cette fois-ci, du plus grand succès.

**M. Wu Haitao** (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine remercie la Secrétaire générale adjointe Nakamitsu et l'Ambassadeur Zlauvenin, Président désigné de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), de leurs exposés.

Le TNP est la pierre angulaire du régime international de désarmement et de non-prolifération nucléaires, une composante importante du système de sécurité internationale d'après-guerre ainsi qu'une garantie institutionnelle clef pour la promotion du désarmement

nucléaire, la prévention de la prolifération nucléaire et l'avènement de bienfaits plus importants pour l'humanité grâce à l'énergie nucléaire.

Cette année marque le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité et le vingt-cinquième anniversaire de sa prorogation pour une durée indéfinie. À la veille de la dixième Conférence d'examen du TNP, les membres du Conseil doivent rappeler le rôle historique du Traité et signaler qu'il reste important pour la paix, la sécurité et le développement internationaux afin de garantir la réussite de la Conférence.

Actuellement, les problèmes dans le domaine de la sécurité internationale se multiplient et la concurrence entre les grandes puissances s'intensifie, ce qui a de profondes répercussions sur la stabilité stratégique mondiale. Les divergences se creusent dans le domaine du désarmement nucléaire, l'unilatéralisme se déchaîne dans le domaine de la non-prolifération et la politisation des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire est devenue très à la mode. Dans ces nouvelles conditions, le renforcement permanent des mécanismes du TNP et la promotion équilibrée des trois piliers du Traité – désarmement nucléaire, non-prolifération et utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire – sont de la plus haute importance pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales et la promotion du progrès et du développement humains. À cette fin, la Chine voudrait faire les propositions suivantes.

Premièrement, nous devons adhérer au multilatéralisme et préserver l'ordre international fondé sur le droit international. Nous devons maintenir une doctrine de sécurité commune, intégrée, coopérative et durable, en tenant compte des préoccupations légitimes de sécurité de toutes les parties et en œuvrant à une sécurité commune et universelle. Nous devons préserver les mécanismes multilatéraux en vigueur concernant la maîtrise des armements et le désarmement, notamment ceux de l'ONU et de la Conférence du désarmement, et nous opposer aux retraits et aux violations des traités. Nous devons travailler de concert pour établir des règles et des réglementations dans les nouveaux domaines tels que l'espace extra-atmosphérique, le cyberspace et l'intelligence artificielle, afin de relever les nouveaux défis qui se posent en matière de sécurité stratégique.

Deuxièmement, nous devons maintenir le cap en ce qui concerne le désarmement nucléaire progressif et la réduction effective des risques nucléaires. Les États dotés de l'arme nucléaire doivent prendre des mesures concrètes pour réduire le rôle des armes nucléaires dans



leurs stratégies de sécurité nationale, réaffirmer l'idée qu'une guerre nucléaire ne peut être gagnée et ne doit jamais avoir lieu, et faire preuve de retenue en ce qui concerne le renforcement des capacités et le déploiement stratégiques. Le désarmement nucléaire doit être guidé par les principes du maintien de la stabilité stratégique mondiale et d'une sécurité non diminuée pour tous. Les pays dotés des plus importants arsenaux nucléaires doivent proroger leurs traités bilatéraux de désarmement nucléaire et procéder à de nouvelles réductions drastiques et substantielles de leurs arsenaux d'armes nucléaires afin de créer les conditions qui permettront aux autres États dotés d'armes nucléaires de rejoindre le processus de désarmement nucléaire.

Troisièmement, nous devons renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et éliminer le risque de prolifération des armes nucléaires. La prolifération des armes nucléaires a des origines complexes et appelle la mise en place d'une approche globale pour lutter contre les symptômes et les causes profondes du problème. L'autorité et l'universalité du régime international de non-prolifération nucléaire doivent être renforcées. Nous devons abandonner les politiques de deux poids, deux mesures et de sélectivité. Nous devons encourager des solutions politiques aux crises nucléaires régionales et appuyer la mise en œuvre pleine et effective du Plan d'action global commun, le processus de dialogue entre les États-Unis et la République populaire démocratique de Corée concernant la dénucléarisation de la péninsule coréenne, la mise en œuvre des documents finaux des Conférences d'examen successives du TNP, et la décision de créer une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient.

Quatrièmement, nous devons exploiter pleinement le potentiel offert par la promotion des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la coopération internationale à cet égard. L'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques est un droit inaliénable conféré aux Parties par le Traité. La prévention de la prolifération des armes nucléaires ne doit pas compromettre le droit légitime de tous les pays, en particulier les pays en développement, à utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques. L'Agence internationale de l'énergie atomique doit jouer un rôle actif dans la promotion des échanges et de la coopération entre les pays en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire ainsi que dans la promotion de la prospérité et du développement pour tous.

La Chine applique sincèrement les dispositions du Traité et les résultats des précédentes Conférences d'examen. À la troisième session du Comité préparatoire de la dixième Conférence d'examen du TNP, nous avons présenté un rapport national d'application qui explique en détail nos propositions politiques et les progrès que nous avons accomplis dans la mise en œuvre des trois piliers du Traité. Nous mettrons à jour et améliorerons ce rapport et nous le présenterons à la dixième Conférence d'examen.

La Chine participe activement à la coopération au sein de la quintette nucléaire – les cinq membres permanents du Conseil de sécurité. À la conférence annuelle des cinq membres permanents qui s'est tenue à Beijing en 2018, nous avons exhorté les parties à définir clairement l'orientation future de la coopération. À la conférence des cinq membres permanents qui s'est tenue cette année à Londres, la Chine a participé à un dialogue approfondi avec les quatre autres États dotés de l'arme nucléaire, le Bureau du TNP et les autres parties concernées sur la question du maintien des mécanismes du Traité. Le groupe de travail des cinq membres permanents sur la terminologie nucléaire, dirigé par la Chine, a accompli des progrès importants et présentera une nouvelle version du glossaire nucléaire à la dixième Conférence d'examen. Les cinq membres permanents se sont entendus sur une série d'initiatives de coopération pour contribuer à la réussite de la dixième Conférence d'examen.

En tant que partie au TNP, la Chine a toujours défendu fermement l'universalité, la validité et l'autorité du Traité, maintenu sa détermination à promouvoir le processus d'examen du TNP et déployé des efforts inlassables pour faire avancer le processus de désarmement nucléaire, préserver le régime de non-prolifération nucléaire et promouvoir les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire et la coopération internationale dans ce domaine. La Chine a toujours été partisane d'un développement pacifique et suivi une politique étrangère indépendante fondée sur la paix ainsi qu'une politique de défense nationale à caractère défensif. La Chine continuera de participer activement au multilatéralisme et de le pratiquer, de défendre énergiquement les initiatives internationales de maîtrise des armements et le régime de non-prolifération et de contribuer de manière substantielle à la noble cause de la paix et de la sécurité pour l'humanité.

**M<sup>me</sup> Luna** (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Nous sommes reconnaissants pour les



exposés très utiles de la Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, et du Président désigné de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2020, M. Gustavo Zlauvinen.

La République dominicaine se félicite de l'initiative d'organiser la présente séance et nous souhaitons tout d'abord réaffirmer notre attachement sans réserve au TNP, pierre angulaire de l'architecture du désarmement et de la non-prolifération nucléaire et outil fondamental pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous considérons que la seule garantie contre la menace ou l'emploi des armes nucléaires est leur interdiction et leur élimination totale. C'est pourquoi nous avons appuyé l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et y avons souscrit, car nous estimons qu'il complète et renforce le TNP.

Nous exprimons notre préoccupation face aux grands défis auxquels le TNP est confronté, notamment la dénonciation du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire, la situation nucléaire en Corée du Nord et l'impasse concernant le Plan d'action global commun avec l'Iran. Du fait de la dénonciation officielle dudit Traité, le dispositif de désarmement et de non-prolifération est confronté à la terrible menace de la possibilité réelle d'une reprise de la course aux armements, que nous pensions reléguée à l'époque de la guerre froide. Nous exhortons donc les parties concernées à proroger le nouveau Traité de réduction des armements stratégiques et à entamer des négociations sur de nouvelles mesures de maîtrise des armements. De même, en ce qui concerne la question nucléaire en Corée du Nord, nous espérons que des efforts plus importants seront déployés pour reprendre le dialogue en vue de la dénucléarisation complète de la péninsule coréenne, régie par les garanties et les protocoles additionnels de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

Nous soulignons également l'importance de préserver le Plan d'action global commun, car il est le fruit du succès de la diplomatie et du multilatéralisme. Nous considérons que l'Iran doit continuer de se conformer à ses engagements au titre du Plan d'action et de la résolution 2231 (2015), tandis que les autres parties doivent garantir à l'Iran les avantages économiques précédemment convenus.

Par ailleurs, nous exprimons notre préoccupation quant au nombre d'armes nucléaires existantes et en état d'alerte et à l'intégration de la politique de dissuasion nucléaire dans les doctrines de sécurité. Il est donc

impératif que les États s'acquittent de leurs engagements sans aucune distinction.

Parmi les trois piliers fondamentaux du TNP, le désarmement est celui qui a le moins progressé. Il est actuellement paralysé et nécessite des mesures efficaces prises de bonne foi en vue du désarmement général et complet, conformément aux dispositions de l'article VI du Traité, qui reste applicable malgré sa non-mise en œuvre. Il est également nécessaire de respecter et d'appliquer les accords conclus lors des précédentes Conférences d'examen, notamment la résolution de 1995 sur la création Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires au, les 13 mesures concrètes adoptées en 2000 et le plan d'action adopté en 2010.

Par ailleurs, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires reste un élément vital du régime de désarmement et de non-prolifération. Nous appelons donc les États visés à l'annexe 2 du Traité à y adhérer et à le ratifier afin de faciliter son entrée en vigueur. De même, la négociation d'un instrument juridiquement contraignant, non discriminatoire et vérifiable interdisant sans plus tarder la production de matières fissiles est indispensable.

Enfin, nous attendons des États qu'ils s'engagent à réduire les risques stratégiques et à assurer des mécanismes de vérification crédibles pour renforcer la confiance et la transparence et faciliter la coopération sur les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Nous réitérons notre soutien au TNP et à sa conférence d'examen et espérons qu'à cette occasion des mesures concrètes et progressives pourront être approuvées.

**M. Allen** (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie M<sup>me</sup> Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, et l'Ambassadeur Zlauvinen pour leurs exposés.

Ces 50 dernières années, le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) a réduit au minimum la prolifération des armes nucléaires, constitué un cadre propice à la réalisation de niveaux élevés de désarmement nucléaire et permis aux États de développer des utilisations sûres, sécurisées et pacifiques de l'énergie nucléaire. Il a joué un rôle crucial en fournissant la base de nos discussions sur l'Iran et la République populaire démocratique de Corée. Le Royaume-Uni est attaché au processus d'examen du TNP et coopérera avec tous les partenaires pour assurer un résultat positif.

Nous voulons veiller à ce que la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP

en 2020 nous permette d'avoir des discussions complètes et franches avec le plus grand nombre d'États parties sur tous les piliers du TNP, de réfléchir aux succès obtenus jusqu'à présent et de définir une orientation collective pour l'avenir. Notre ambition est que les États parties adoptent un document final consensuel. Qu'il me soit permis de souligner quatre des contributions du Royaume-Uni au succès de la Conférence d'examen.

Premièrement, nous présenterons un rapport national final, qui exposera la manière dont nous avons mis en œuvre les trois piliers du TNP pendant le cycle actuel. Nous avons déposé une version préliminaire du rapport au cours de la session de 2019 du Comité préparatoire de la Conférence des Parties chargée d'examiner le TNP en 2020 et avons organisé une série de séances de retour d'information avec un large éventail de représentants de l'État et de la société civile et d'universitaires.

Deuxièmement, depuis la session du Comité préparatoire, nous coordonnons le processus réunissant les cinq membres permanents du Conseil, poursuivant l'excellent travail qui a été accompli sous la direction de la Chine. Le Royaume-Uni a accueilli à Londres, les 12 et 13 février, une conférence des Directeurs généraux des cinq membres permanents et y a accueilli l'Ambassadeur Gustavo Zlauvinen et d'autres membres du Bureau pour un échange de vues fructueux. Les discussions des cinq membres permanents lors de cette conférence ont porté sur les trois piliers du TNP et ont inclus l'amélioration de la transparence et la coopération des cinq membres permanents sur une série d'initiatives.

Troisièmement, compte tenu de l'importance que nous accordons à la transparence, la conférence a comporté une journée qui a permis à la société civile et aux groupes de réflexion de dialoguer avec les responsables des cinq membres permanents et de discuter de ces questions importantes.

Quatrièmement, en ce qui concerne les utilisations pacifiques, les cinq membres permanents ont collaboré pour renforcer les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire. Nous soutenons tous pleinement le programme de coopération technique de l'Agence internationale de l'énergie atomique afin de garantir que les avantages de la technologie nucléaire soient accessibles à ceux qui en ont le plus besoin.

Néanmoins, nous ne sous-estimons pas les difficultés qui entourent la Conférence d'examen. Nous savons que certains États estiment que les progrès en matière de désarmement nucléaire ont été lents. Le

Royaume-Uni est en contact permanent avec un large éventail d'États et prend ces préoccupations au sérieux. Le Royaume-Uni est d'avis que toute discussion véritable sur le désarmement doit tenir compte des conditions de sécurité au sens large, ce qui est de plus en plus difficile. Nous avons tous la responsabilité d'œuvrer pour un monde plus sûr et plus stable dans lequel les États dotés d'armes nucléaires se sentent capables d'y renoncer.

Concernant le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, que d'autres ont évoqué, le Royaume-Uni a clairement indiqué qu'il ne signerait ni ne ratifierait le Traité. Le Royaume-Uni va plutôt continuer de promouvoir une approche progressive, d'œuvrer à l'universalisation du TNP et à l'entrée en vigueur dans les plus brefs délais du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires et de promouvoir l'ouverture et la conclusion rapides à la Conférence du désarmement de négociations sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires.

Nous devons également veiller à ce que la Conférence d'examen du TNP prenne dûment en considération les réalisations qu'elle a rendues possibles dans le cadre de ses deuxième et troisième piliers. En ce qui concerne son deuxième pilier, le TNP a joué un rôle sans égal pour enrayer la course aux armements nucléaires. Des prédictions historiques avaient fait état de 10, voire 20 États dotés d'armes nucléaires. Aujourd'hui, il y en a toujours moins de 10. S'agissant du troisième pilier, l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à l'échelle mondiale nous permet de relever certains des plus grands défis, allant des changements climatiques à la croissance économique.

Grâce au TNP, nous avons pu exploiter l'énergie nucléaire pour améliorer la vie de nos citoyens, par exemple dans les domaines de l'alimentation, de l'agriculture, des soins de santé et, comme je l'ai mentionné, des changements climatiques. Pour ces raisons et d'autres encore, le Royaume-Uni continue de penser que le Traité sur la non-prolifération, qui s'approche de son cinquantième anniversaire, reste essentiel au maintien d'un monde sûr et sans danger. Nous nous réjouissons de coopérer avec tous les membres du Conseil de sécurité et tous les États parties afin que la Conférence d'examen de cette année soit couronnée de succès et afin de veiller à ce que le Traité sur la non-prolifération reste efficace et vital pour assurer notre sécurité collective pendant de nombreuses années à venir.

**M. Ladeb** (Tunisie) (*parle en arabe*) : À l'entame de mon propos, je voudrais vous remercier, Monsieur le

Président, d'avoir organisé la séance d'aujourd'hui. Je souhaite la bienvenue à S. E. M. Heiko Maas, Ministre fédéral des affaires étrangères de l'Allemagne. Je remercie également de leurs exposés éclairants M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu, Haute-Représentante pour les affaires de désarmement, ainsi que M. Gustavo Zlauvinen, Président désigné de la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en 2020.

La Tunisie réaffirme son plein appui au TNP, pierre angulaire de l'ensemble du régime de non-prolifération. Nous sommes déterminés à contribuer au succès de la prochaine Conférence d'examen du TNP. Nous rappelons que la crédibilité du TNP repose sur la mise en œuvre équilibrée de ses trois piliers que sont le désarmement, la non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. À cet égard, nous craignons que l'absence continue de tout progrès concret dans le domaine de la non-prolifération nucléaire n'affaiblisse l'ensemble du régime de non-prolifération.

Qui plus est, certains États continuent de donner une place de choix aux armes nucléaires dans leurs doctrines de sécurité et permettent leur utilisation contre les États non dotés d'armes nucléaires. L'annonce de la modernisation des arsenaux nucléaires est également une source de préoccupation, car elle laisse présager une course dangereuse et qualitative aux armements nucléaires.

La Tunisie suit avec inquiétude les difficultés, aux niveaux tant bilatéral que multilatéral, auxquelles se heurtent certaines conventions sur la non-prolifération ou la réduction des armes nucléaires. Nous nourrissons l'espoir que toutes les parties concernées reprendront le dialogue afin de préserver les conventions existantes et mettront tout leur poids derrière leur mise en œuvre complète et effective, contribuant ainsi à appuyer le régime de non-prolifération et de désarmement sur la base du droit international.

La Tunisie souligne qu'il importe de réaliser l'universalité du TNP par l'adhésion d'États non parties en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. Nous insistons également sur la nécessité absolue pour tous les États parties d'honorer les engagements pris lors des précédentes conférences d'examen.

L'échec de la Conférence d'examen du TNP de 2015 ne doit pas brider nos efforts. Nous devons, au contraire, redoubler d'efforts pour préserver la crédibilité et la durabilité du régime établi par le Traité. Pour

ce faire, nous devons œuvrer au succès de la Conférence d'examen de 2020 en adoptant un document final clair sur la mise en œuvre de tous les engagements précédents et en promouvant l'efficacité du Traité. Dans ce contexte, nous rappelons que la décision de créer au Moyen-Orient une zone exempte d'armes nucléaires et de toutes autres armes de destruction massive faisait et fait toujours partie intégrante de la prorogation du Traité pour une durée indéfinie convenue à la Conférence d'examen et de prorogation de 1995.

La Tunisie estime que la création de zones exemptes d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive est d'une grande importance, car cela permettrait d'atteindre les objectifs d'élimination des armes de destruction massive et de non-prolifération, favorisant ainsi la paix et la sécurité aux niveaux tant régional qu'international.

Conformément à notre politique et à nos positions de principe en matière de désarmement et de non-prolifération, la Tunisie a adhéré au TNP, à la Convention sur les armes biologiques, à la Convention sur les armes chimiques et au Traité sur une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. La Tunisie a également appuyé l'adoption par l'Assemblée générale du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, étant convaincue que le Traité est conforme au TNP et soutient les objectifs qui y sont énoncés.

Nous considérons que la Conférence sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive constitue le cadre approprié pour rassembler toutes les parties concernées et établir un dialogue constructif afin de relever les défis du désarmement et de la non-prolifération dans la région. Poursuivre sur cette voie, grâce aux efforts concertés de tous, conduira à la mise en place d'un mécanisme régional qui contribuera à consolider les piliers de la paix et de la sécurité durables dans la région et à promouvoir la coopération dans ce domaine, sur la base de décisions et de recommandations consensuelles.

Nous considérons que la Conférence est également un pas dans la bonne direction qui mérite l'appui des États dépositaires du TNP et des auteurs de la décision de 1995 sur le Moyen-Orient. Nous tenons à rappeler que la responsabilité de débarrasser le Moyen-Orient des armes de destruction massive est une responsabilité internationale collective. Nous appelons toutes les parties concernées à participer aux futures sessions de la Conférence.

**M. Jürgenson** (Estonie) (*parle en anglais*) : Tout d'abord, je voudrais féliciter l'Allemagne d'avoir pris l'initiative de demander la tenue de l'importante séance d'aujourd'hui sur la question de la non-prolifération. Le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) offre au Conseil l'occasion d'exprimer son appui au Traité et d'assumer la responsabilité collective de son avenir.

Je tiens également à remercier M<sup>me</sup> Nakamitsu et M. Zlauvinen de leurs exposés riches en informations.

Depuis 50 ans, le TNP est un instrument multilatéral clef des efforts mondiaux en faveur du désarmement nucléaire, de la non-prolifération et des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. Avec 190 États parties, le TNP est l'accord ayant recueilli la plus grande adhésion dans le domaine de la maîtrise des armements. Le Traité a contribué de manière significative à endiguer la propagation des armes nucléaires et à réduire le nombre d'armes nucléaires stockées par rapport au pic de la guerre froide. Il a également fourni un cadre pour le partage en toute sécurité de la technologie nucléaire civile, notamment pour les utilisations énergétiques, médicales et agricoles. Nous pouvons tous convenir que le TNP a rendu, et continue de rendre, le monde plus sûr et plus stable. Il n'y a pas de substitut crédible au Traité.

Toutefois, nous ne devons pas présumer que ses acquis et le rôle positif qu'il joue seront préservés sans un appui actif à sa mise en œuvre et à son respect. La dixième Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires se tient cette année dans un environnement de sécurité complexe, marqué par des pressions internationales croissantes sur l'architecture de non-prolifération et de désarmement. La réalisation de nouveaux progrès dans la mise en œuvre du Traité reste difficile. Le non-respect et le risque de prolifération sont des sources de vive préoccupation.

Les violations flagrantes des résolutions du Conseil de sécurité par la République populaire démocratique de Corée ne sauraient être tolérées. Nous devons continuer d'avoir pour objectif que la République populaire démocratique de Corée revienne à un respect total et vérifiable de toutes ses obligations au titre du TNP. D'ici là, les sanctions doivent être appliquées par tous les États.

L'Estonie est profondément préoccupée par le fait que l'Iran a pris des mesures qui ne sont pas

conformes à ses engagements au titre du Plan d'action global commun. Nous exhortons l'Iran à continuer de respecter strictement tous ses engagements en matière nucléaire et à se remettre sans délai en pleine conformité avec le Plan d'action. À cet égard, nous saluons les efforts déployés par l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) pour surveiller et vérifier le respect par l'Iran des engagements qu'il a pris.

L'Estonie partage l'objectif ultime d'un monde sans armes nucléaires et continue de plaider pour une approche progressive qui doit être poursuivie de manière réaliste et responsable, conformément à l'article VI du TNP. Cette approche tient compte de l'environnement de sécurité international, sans négliger les préoccupations liées aux risques posés par les armes nucléaires. À cet égard, l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires reste cruciale pour limiter le développement de nouvelles armes et l'amélioration des armes existantes. Nous invitons instamment tous les États, en particulier les pays visés à l'annexe 2, à signer et à ratifier le Traité sans plus tarder.

Il est d'autres mesures pratiques qui sont tout aussi importantes. Je citerai l'ouverture immédiate de négociations à la Conférence du désarmement sur un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires; les travaux sur la réduction des risques; le dialogue sur les doctrines nucléaires; et la réaffirmation des assurances négatives de sécurité existantes.

Nous avons conscience que le contexte sécuritaire est difficile et imprévisible, mais nous devons progresser dans l'instauration de la confiance et le renforcement des mécanismes de vérification du désarmement nucléaire et de la transparence en matière d'arsenaux nucléaires, en vue d'ouvrir la voie vers de nouvelles réductions des stocks d'armes nucléaires. À cette fin, nous encourageons les États dotés de l'arme nucléaire qui sont signataires du TNP à poursuivre leurs travaux sur toutes les questions susmentionnées et à intensifier leurs efforts pour obtenir des résultats.

Enfin, il convient de ne pas sous-estimer la valeur du troisième pilier du TNP et le rôle du système de l'AIEA s'agissant de promouvoir la mise au point responsable d'applications pacifiques de la technologie nucléaire. Pour garantir une utilisation sûre de l'énergie nucléaire, il est important que tous les États parties au TNP suivent les normes les plus strictes de sûreté et de sécurité. L'Estonie est déterminée à soutenir le Fonds



pour la sécurité nucléaire de l'AIEA et son programme de coopération technique.

Le TNP est au fondement du régime mondial de désarmement et de non-prolifération. Nous devons faire tout notre possible pour préserver et renforcer ce traité multilatéral majeur pour la sécurité et la stabilité internationales. Nous espérons que tous les États parties œuvreront de manière constructive et de bonne foi à trouver un terrain d'entente qui se traduira par la réussite de la Conférence d'examen de 2020 et qui nous permettra de célébrer le cinquantième anniversaire du TNP. Ce qui nous unit est plus important que ce qui nous divise. Nous avons collectivement la responsabilité de trouver ce terrain d'entente.

**M. de Rivière** (France) : Je souhaite d'abord saluer la présence parmi nous aujourd'hui du Ministre allemand des affaires étrangères, S. E. M. Heiko Maas. Merci aussi à M<sup>me</sup> Izumi Nakamitsu et à M. Gustavo Zlauvinen pour leurs présentations des enjeux à venir de la prochaine Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP).

Il s'agit en effet d'une des pierres angulaires de notre système de sécurité collective. C'est un rempart irremplaçable face au risque de prolifération nucléaire. Et c'est, enfin, le seul instrument qui permet de « prévenir la guerre nucléaire » – pour reprendre le préambule du Traité – tout en autorisant l'usage pacifique de l'énergie nucléaire. Sa préservation est essentielle, parce que la menace posée par la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs n'a pas disparu, et parce que notre monde est aujourd'hui plus incertain et plus volatile que jamais.

Nous assistons en effet à une dégradation inquiétante de notre environnement stratégique, dont l'instabilité se nourrit d'asymétries et d'escalades. Le Conseil de sécurité est régulièrement appelé à se réunir sur l'ensemble des théâtres de crise, qui se multiplient du Levant à l'Asie du Nord-Est. Et la gestion des crises de prolifération demeure malheureusement une priorité majeure, qui continue de nous mobiliser. Dans ce contexte, quelle doit être notre feuille de route commune, et comment assurer la préservation du TNP et l'équilibre de ses trois piliers?

Il importe d'abord de maintenir une réponse ferme et unie face à la prolifération nucléaire, qu'il s'agisse du règlement de la crise nord-coréenne ou de s'assurer que l'Iran ne se dote jamais de l'arme nucléaire. Au-delà des crises, nous devons marquer notre plein soutien auprès

des instances internationales, en premier lieu l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), qui doivent continuer de disposer des moyens nécessaires à leur action. Nous souhaitons que tous les États qui ne l'ont pas encore fait adhèrent au protocole additionnel au système de garanties de l'AIEA. J'ajoute que nous devons aussi renforcer toutes les mesures permettant de lutter contre la menace réelle de terrorisme nucléaire ou radiologique, à commencer par la résolution 1540 (2004) dont le Conseil mènera l'examen cette année.

Nous devons également promouvoir une approche pragmatique et réaliste du désarmement, dont l'objectif ultime est posé par l'article VI du TNP. Le désarmement ne se suffit pas à lui-même comme objectif : il doit d'abord améliorer les conditions de la sécurité internationale. Et pour y parvenir, nous devons aussi regarder le monde tel qu'il est. Les attentes en matière de désarmement nucléaire sont fortes. Mais, dans la réalité du monde actuel, décréter le désarmement nucléaire ne contribuera pas à améliorer notre sécurité et à assurer la stabilité stratégique, au contraire. Je le redis ici, la France n'adhèrera pas à un traité d'interdiction des armes nucléaires, qui ne lui créera aucune obligation nouvelle, mais qui fragilise la norme du TNP et le régime de non-prolifération.

La France a pris des mesures concrètes fortes en matière de désarmement, qui contribuent à un bilan unique au monde, conforme à nos responsabilités et nos intérêts. Et nous sommes attachés à un désarmement nucléaire progressif, où tous les États s'engagent pour réunir les conditions d'un monde sans armes nucléaires, avec une sécurité non diminuée pour tous. Cela passe évidemment par la poursuite de la réduction, par les États-Unis et la Russie, de leurs arsenaux nucléaires; par l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; et par le lancement de la négociation d'un traité interdisant la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes et autres dispositifs explosifs nucléaires à la Conférence du Désarmement.

Enfin, les travaux sur la vérification du désarmement nucléaire sont essentiels et doivent être poursuivis. Mais cela ne suffit pas : nous devons intensifier les efforts relatifs à la réduction des risques stratégiques, et la France y prendra toute sa part. Comme l'a indiqué le Président de la République, M. Emmanuel Macron, dans son discours du 7 février, la France est également disposée à participer à des discussions qui rassembleraient les cinq États dotés d'armes nucléaires au sens du TNP sur



les priorités du désarmement nucléaire, le renforcement de la confiance et de la transparence sur les arsenaux, et les stratégies nucléaires de chacun.

Pour finir, s'agissant de la coopération nucléaire civile, la France, qui maîtrise l'ensemble des technologies nucléaires, pour la production d'énergie comme pour de nombreuses autres applications, continuera de soutenir les pays souhaitant s'engager sur cette voie ou s'y développer. Nous continuerons d'appuyer l'AIEA par le maintien des contributions appropriées, y compris en matière de sûreté et de sécurité nucléaires, qui sont des conditions essentielles à un développement responsable de l'énergie nucléaire.

Le TNP, par sa robustesse, sa permanence et son universalité, incarne l'objectif d'un multilatéralisme fort et efficace, fondé sur le droit, auquel nous devons collectivement œuvrer. Alors que nous célébrons le cinquantième anniversaire de son entrée en vigueur, je renouvelle ici notre appel pour avancer ensemble vers le renforcement du cadre de sécurité multilatérale dont il est un des piliers. Le Conseil peut être assuré de l'engagement résolu de la France en ce sens, aux côtés de tous ceux qui voudront s'engager dans cette voie de bonne foi.

**M<sup>me</sup> Norman-Chalet** (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je m'associe à mes collègues pour remercier l'Allemagne d'avoir demandé la convocation de la présente séance afin d'apporter un appui crucial au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP). Je remercie également la Haute-Représentante Nakamitsu de son exposé.

Le Conseil de sécurité s'attaque à certains des plus grands défis à la paix et à la sécurité internationales, parmi lesquels citons la prévention d'une nouvelle prolifération des armes nucléaires. Le cinquantième anniversaire de l'entrée en vigueur du TNP approche, et nous sommes impatients de célébrer ensemble cet événement historique ici, à l'ONU, le 5 mars. En près de cinq décennies, le Traité s'est révélé crucial pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Il a renforcé notre sécurité à tous en limitant la prolifération des armes nucléaires, permettant ainsi l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire à l'échelle mondiale et contribuant à créer les conditions propices à la réalisation de progrès en matière de désarmement nucléaire.

Il y a 50 ans, peu auraient osé prédire que nous serions ici aujourd'hui pour célébrer le succès du Traité. Avant le Traité, les États-Unis s'étaient déclarés très préoccupés par l'effet boule de neige que pourrait avoir la

prolifération en cascade, ce qui augmenterait les stocks mondiaux d'armes nucléaires et saperait la confiance dans la capacité des politiques de non-prolifération de prévenir ce genre d'enchaînement dangereux. Pourtant, dans une remarquable démonstration de détermination diplomatique, la communauté internationale a fait front commun contre cette menace collective, reflétant un rare consensus pendant la guerre froide, une période marquée par la polarisation. Nos efforts ont abouti à des négociations couronnées de succès sur ce Traité essentiel et à son entrée en vigueur par la suite. Il existe un consensus international inébranlable sur le rôle indispensable du Traité dans le maintien de la paix et de la sécurité collectives. Si le TNP a donné de bons résultats pendant un demi-siècle, c'est précisément parce qu'il sert l'intérêt commun fondamental et largement reconnu qui consiste à enrayer la prolifération des armes les plus dangereuses au monde.

Nous avons également constaté d'énormes progrès en matière de désarmement, en partie parce que le TNP a contribué à empêcher l'émergence de nouvelles puissances nucléaires. Grâce à la fin des tensions liées à la guerre froide et au succès du régime de prolifération fondé sur le TNP s'agissant d'empêcher la propagation des armes nucléaires, il a été possible de réduire les arsenaux nucléaires des États-Unis et de la Russie à des niveaux sans précédent depuis les années 50. À l'heure actuelle, le stock des États-Unis a été réduit à moins d'un huitième de ce qu'il était au plus fort de la guerre froide.

Il nous faut aussi reconnaître que pour progresser vers l'objectif ultime d'un monde exempt d'armes nucléaires, il faut tenir compte de l'environnement mondial en matière de sécurité. Nous ne pouvons pas faire abstraction du fait que les actions des États qui élargissent et modernisent leurs stocks nucléaires, menacent leurs voisins et violent leurs obligations en matière de maîtrise des armements ont contribué à la détérioration des conditions de sécurité dans le monde.

Pour relever les défis liés à la sécurité qui entravent les progrès en matière de désarmement, les États-Unis, de concert avec plus de 40 partenaires internationaux, ont lancé une nouvelle initiative révolutionnaire, intitulée « Créer un environnement propice au désarmement nucléaire ». Le Groupe de travail qui a été créé à cet effet s'est déjà réuni deux fois, et se réunira à nouveau en avril. Son objectif est de favoriser un dialogue constructif en vue de recenser les obstacles au désarmement et d'étudier les moyens d'améliorer les conditions sous-jacentes de l'environnement mondial en

matière de sécurité afin de faire davantage de progrès vers le désarmement nucléaire et, à terme, d'y parvenir.

À cet égard, non seulement cette initiative met l'accent sur le dialogue et l'engagement diplomatique avec toutes les parties concernées, mais elle contraste aussi vivement avec le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui ne s'attaque pas aux problèmes de sécurité qui font que la dissuasion nucléaire reste nécessaire. Ce Traité ne permettra pas d'éliminer une seule tête nucléaire et ne rendra aucun pays plus sûr. En effet, en examinant le texte du Traité, on ne peut s'empêcher de conclure que ses rédacteurs ont voulu donner plus de poids juridique à leur document au détriment du TNP, ce qui est regrettable.

S'agissant de la Conférence d'examen du TNP de 2020, les États-Unis veulent que cette réunion parvienne à un résultat positif qui reflète un consensus aussi large que possible. Nous pensons qu'il est possible de parvenir à un consensus si les parties au TNP se concentrent sur l'essentiel, privilégient leurs intérêts communs et évitent de camper sur des positions susceptibles de créer des divisions, qui ne peuvent pas conduire au consensus.

Pour renforcer le TNP et le régime de non-prolifération, les États doivent appuyer l'universalisation du protocole additionnel à l'accord de garanties généralisées de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA). Il s'agit d'un outil important qui permet à l'AIEA de vérifier si les États qui ont signé des accords de garanties généralisées utilisent toutes les matières nucléaires à des fins pacifiques. Ces accords, avec le protocole additionnel, sont devenus la norme internationale *de facto* en matière de garanties nucléaires. En outre, les États fournisseurs d'articles nucléaires doivent exiger des États destinataires qu'ils adoptent le protocole additionnel en tant que condition préalable aux exportations nucléaires.

En outre, les États doivent faire preuve d'unité en ce qui concerne l'objectif de la dénucléarisation définitive et pleinement vérifiée de la Corée du Nord. Nous devons rester engagés en faveur d'un avenir sûr, pacifique et brillant pour la Corée du Nord si elle remplit ses obligations. Nous devons rester unis dans notre détermination à faire en sorte que l'Iran ne soit jamais en mesure d'acquérir des armes nucléaires.

La Conférence d'examen du TNP de 2020 sera également l'occasion de souligner comment le TNP et le régime de non-prolifération nucléaire en général ont permis de renforcer la coopération internationale

s'agissant des utilisations de l'énergie, de la science et de la technologie nucléaires à des fins pacifiques. Nous devons faire fond sur ce succès. Nous sommes convaincus que le TNP continuera de jouer un rôle central dans la sécurité internationale. Pourtant, une telle issue est loin d'être garantie. Nous devons continuer à préserver et à renforcer le TNP pour permettre à nos successeurs, dans 50 ans, de célébrer le centième anniversaire du Traité, comme une réalisation qui résiste au temps et continue de promouvoir la sécurité et la prospérité internationales.

**Le Président** : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant de la Belgique.

Tous les orateurs l'ont souligné, le Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) est une réalisation remarquable. Il est particulièrement important de réaffirmer les acquis du TNP et de les conforter dans le contexte international actuel, où la méfiance prend le pas sur l'action collective et où les lignes rouges du passé tendent à être transgressées. En effet, notre système multilatéral fondé sur le droit international et patiemment bâti grâce au consensus s'érode progressivement, particulièrement dans le domaine de la non-prolifération et du désarmement. L'absence de progrès vers la dénucléarisation complète, vérifiable et irréversible de la Corée du Nord, les menaces qui pèsent sur le Plan d'action global commun concernant l'Iran, mais aussi la fin du Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire et l'extension encore incertaine du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques ne sont pas des signes encourageants.

Certes, l'environnement de sécurité actuel produit des contraintes spécifiques qui ne doivent pas être sous-estimées. Mais les défis actuels ne peuvent pas constituer une excuse à l'inaction ou, pire encore, à un retour en arrière où les intérêts des uns priment sur ceux des autres.

C'est pourquoi la Belgique réaffirme son ferme soutien aux trois piliers du TNP et incite tous les États signataires à ne ménager aucun effort afin d'arriver à un résultat positif à la prochaine Conférence d'examen. Notre objectif ultime est celui d'un monde sans armes nucléaires et il n'y a qu'une seule voie pour y arriver : la mise en œuvre complète du TNP. Le Conseil de sécurité a sa part à jouer, en intervenant dans les dossiers de non-prolifération, tels que la Corée du Nord ou l'Iran, mais aussi en améliorant la situation sécuritaire globale par son rôle dans la gestion des conflits.

D'ailleurs, une responsabilité spécifique incombe aux cinq membres permanents du Conseil, seuls détenteurs de l'arme nucléaire reconnus par le TNP. En tant que possesseurs d'environ 90% de l'arsenal nucléaire mondial, les États-Unis et la Fédération de Russie ont le devoir d'éviter une compétition militaire et nucléaire sans limite. Le sort du nouveau Traité de réduction des armements stratégiques, seul traité limitant le déploiement des armes stratégiques, trouve toute son importance dans ce contexte. Nous accueillons favorablement les actions entreprises par le Royaume-Uni et la France dans un passé récent en ce qui concerne la diminution de leurs stocks et de leurs vecteurs. Nous espérons que la Chine suivra la même voie, en ce compris l'arrêt formel et irréversible de la production de matière fissile à des fins militaires.

Un ordre mondial basé sur le droit ne peut réussir que si les règles sont respectées par tous. Même si certains États ont une responsabilité spécifique, la coopération de tous les États reste nécessaire pour la réussite du TNP. C'est pourquoi nous appelons à l'universalisation du Traité.

La Belgique rappelle également qu'un monde sans armes nucléaires passe par un monde sans essais nucléaires. La Belgique regrette que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, signé il y a plus de 20 ans, ne soit toujours pas entré en vigueur vu le manque d'adhésion de huit États figurant à l'Annexe 2.

La mise en œuvre du TNP nécessite aussi de soutenir ses acteurs institutionnels, notamment l'Agence internationale de l'énergie atomique, mais aussi l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, auxquelles une plateforme appropriée doit être accordée à la Conférence d'examen.

En conclusion, la Belgique réaffirme avec force son engagement envers le TNP et appelle les membres du Conseil, au-delà de leurs divergences, à œuvrer ensemble afin de faire progresser la non-prolifération, l'usage pacifique de l'énergie nucléaire, et le désarmement nucléaire.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Il n'y a pas d'autres orateurs inscrits sur la liste.

*La séance est levée à 16 h 50.*